

RÉSEAU Courtiers d'innovation

Formation:

Déclaration d'invention/création –
« Inventorship »

Capsule web

Martin Couillard, Directeur Principal

Coryell Boffy, DP Société et Culture

Gad Sabbatier, Gestionnaire de projets

Malek Jundi, Conseiller juridique



axelys

Conjuguer science
et société

Objectifs de la rencontre

- Explorer le contenu d'une déclaration d'invention/création ou d'innovation potentielle (DI)
- Faire le lien entre la pré-évaluation et la DI.
- Comprendre les enjeux liés à « *l'inventorship* » et la différence entre un inventeur et un collaborateur.
- Le concept de DI est-il applicable en Société et Culture?

Modèles de déclaration d'invention

- Une variété de modèles de DI parmi les établissements
- Différentes politiques de PI parmi les établissements
- Différents noms, ex:
 1. Déclaration de création
 2. Déclaration de potentiel d'innovation
 3. Divulgarion d'invention
 4. « *Invention Disclosure* »
 5. « *Report of Invention* »
 6. ...

Le contenu recherché dans les DI

1. Liste des inventeurs et co-inventeurs externe
2. Contribution inventive
3. Divulgation
4. Subventions / Contrats
5. Description de l'invention
6. Potentiel de transfert/commercialisation/impact

VRAI ou FAUX

« La déclaration d'invention protège mon invention »

VRAI ou FAUX

« La déclaration d'invention protège mon invention »

FAUX:

La DI est un document interne (et confidentiel) destiné à aider l'établissement à capturer la création de valeur et faciliter un processus de protection de la propriété intellectuelle.

Il peut contenir les preuves d'utilité, d'inventivité et de nouveauté pouvant faciliter la rédaction d'une demande de brevet (si nécessaire) par un agent de brevet.

VRAI ou FAUX

« Les brevets sont comme des publications scientifiques et ma qualité d'auteur sera traduite en qualité d'inventeur »

VRAI ou FAUX

« Les brevets sont comme des publications scientifiques et ma qualité d'auteur sera traduite en qualité d'inventeur »

FAUX:

Les brevets divulguent publiquement une invention à des fins commerciales et de création de valeur.

Des publications scientifiques divulguent une découverte pour diffuser des connaissances.

Être auteur implique une participation à la création de connaissances.

Inventeur ou non?

Un inventeur c'est:

- Une personne qui a participé au développement de l'invention revendiqué dans un brevet.
- Contribution intellectuelle significative

Un inventeur, ce n'est pas:

- Quelqu'un dont la seule contribution est de mettre une invention en pratique avec des compétences ordinaires dans l'art.
- Un technicien qui effectue simplement des expériences ou assemble l'invention.
- Le superviseur ou chef de service de la personne qui a conçu l'invention.
- Quelqu'un dont la seule contribution est un élément évident de l'invention.
- Une personne qui ne fait que découvrir le problème (à moins qu'elle ne contribue à la solution).

Enjeux sur « l'inventorship » pour les brevets

1. Erreur (coquille) dans le nom d'un inventeur
2. Inventeur en trop
3. Oubli d'un inventeur
4. Contribution inventive mal définie
5. Distinction entre inventeur et demandeur sur une demande de brevet
6. Distinction entre auteur, inventeur et collaborateur
7. Droit d'auteur et renonciation des droits moraux

Atelier sur le contenu d'une déclaration d'invention

Objectifs :

- Examiner en sous-groupe une DI fictive
- Relever les erreurs dans chaque section
- Discuter de leur impacts
- Partage d'expériences

Merci



axelys

Conjuguer science
et société

